



À qui s'adresser ?

en région Centre

Cher

ACCUEIL, CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT
EXPERTISE FINANCIÈRE ET FINANCEMENT

•**ANNA - Boutique de Gestion du Cher**
Tél. 02 48 62 01 20

•**Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cher**
Tél. 02 48 69 70 78

•**AGC Alliance Centre - CER France**
Bourges tél. 02 48 68 78 57

Eure-et-Loir

ACCUEIL, CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT
EXPERTISE FINANCIÈRE ET FINANCEMENT

•**Boutique de Gestion Val de France**
Tél. 02 37 21 23 66

•**Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir**
Tél. 02 37 91 57 25

•**AGC Alliance Centre - CER France**
Tél. 02 37 91 42 69

Indre

ACCUEIL, CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT
EXPERTISE FINANCIÈRE ET FINANCEMENT

•**Boutique de Gestion de l'Indre**
Tél. 02 54 36 73 80

•**Chambre de commerce et d'industrie de l'Indre**
Tél. 02 54 53 52 51

•**Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Indre**
Tél. 02 54 08 80 10

EXPERTISE FINANCIÈRE ET FINANCEMENT

•**Indre Initiative**
Tél. 02 54 08 18 80

•**Brenne Initiative**
Tél. 02 54 28 12 14

Indre-et-Loire

ACCUEIL, CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT
EXPERTISE FINANCIÈRE ET FINANCEMENT

•**Boutique de Gestion RILE Touraine**
Tél. 02 47 39 22 23

•**Touraine Chinonais Initiative**
Tél. 02 47 93 83 83

À qui s'adresser ?

•**Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire**

Tél. 02 47 25 24 50

EXPERTISE FINANCIÈRE ET FINANCEMENT

•**Institut de développement d'Indre-et-Loire IDIL**
Tél. 02 47 25 24 51

- Touraine Chinonais Initiative**
pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires de minima sociaux



You vous aider à créer ou reprendre, une entreprise, puis à la développer

en région Centre

ACCUEIL, CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT
EXPERTISE FINANCIÈRE ET FINANCEMENT

•**ISMER - Boutique de Gestion**
Tél. 02 54 73 68 68

•**Chambre de Commerce et d'Industrie du Loir-et-Cher**
Tél. 02 54 44 64 50

•**Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loir-et-Cher**
Tél. 02 54 56 64 00

•**Association ECOPIA**
Tél. 02 54 78 75 28

EXPERTISE FINANCIÈRE ET FINANCEMENT
•**Loir-et-Cher Initiative**
Tél. 02 54 44 65 97

Loiret

ACCUEIL, CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT
EXPERTISE FINANCIÈRE ET FINANCEMENT

•**Boutique de Gestion d'Orléans et du Loiret**
Tél. 02 38 22 20 09

•**Pour une Economie Solidaire - PES 45**
Tél. 02 38 24 18 32

•**AGC Alliance Centre - CER France**
Orléans tél. 02 38 61 82 00

•**ADASEA 45**
Tél. 02 38 71 91 70

EXPERTISE FINANCIÈRE ET FINANCEMENT
•**Loiret Initiative**
Tél. 02 38 77 89 11

POUR EN SAVOIR PLUS SUR NACRE

www.entreprises.gouv.fr/nacre

www.centre.travail.gouv.fr

Novembre 2009



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DE L'INDUSTRIE ET DU EMPLOI

C'est un nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise, adapté aux besoins des porteurs de projets. Il intervient dès le montage du projet et jusqu'à trois ans après la création-reprise de l'entreprise.

Pour qui ?

Ce dispositif est destiné aux personnes éligibles à l'exonération de charges sociales ACCRE (art. L.5141-1 du code du travail), c'est-à-dire principalement :

- les demandeurs d'emploi indemnisés ou inscrits à Pôle emploi depuis six mois
- les personnes les plus éloignées de l'emploi
- les personnes de 50 ans et plus inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi
- les jeunes de 18 à 25 ans orientés par le service public de l'emploi
- les salariés qui reprennent leur entreprise en redressement ou liquidation judiciaire

Retrouvez la liste détaillée des personnes éligibles à l'ACCRE sur www.entreprises.gouv.fr/nacre

Des professionnels vous accompagnent

Cet accompagnement en trois phases est réalisé par des professionnels de la création-reprise d'entreprise : les opérateurs d'accompagnement Nacre.

Il s'agit d'opérateurs labellisés et ayant passé une convention avec l'Etat et la Caisse des dépôts. Ils peuvent être publics, privés, associatifs... Le label Nacre garantit qu'ils maîtrisent les problématiques propres à la création-reprise d'entreprise, en particulier celles des créateurs éloignés de l'emploi à qui ils offrent un service de qualité. Pour entrer dans le parcours Nacre, vous devez contacter l'un de ces opérateurs.

Vous pouvez choisir celui qui vous convient. Il doit également être d'accord pour vous accompagner dans votre projet. Vous signerez alors ensemble un contrat d'accompagnement Nacre.

Comment ?

Un parcours coordonné en trois phases

Pour entrer dans le parcours Nacre, vous devez avoir au minimum commencé à formaliser votre projet. Nacre se compose de trois grandes étapes appelées « phases métier » :

① Aide au montage du projet

② Appui pour le financement du projet

③ Appui au développement de l'entreprise

Vous bénéficiez d'une assistance technique : un conseiller expert vous aide à élaborer un dossier solide pour présenter votre projet aux financeurs.

Durant cette phase métier, la pertinence économique et la structure du plan de financement de votre projet sont validées avec votre conseiller. Vous êtes accompagné dans vos relations avec les banques. Un prêt à taux zéro Nacre et un prêt bancaire ou assimilé complémentaire peuvent être mobilisés.

En tant que nouveau dirigeant, vous êtes conseillé dans vos choix de gestion, dans vos stratégies de développement de l'entreprise, pour l'embauche de salariés...
Vous pouvez choisir celui qui vous convient. Il doit également être d'accord pour vous accompagner dans votre projet. Vous signerez alors ensemble un contrat d'accompagnement Nacre.

Nacre, Eden, chéquiers conseil... comment s'y retrouver ?

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les aides Eden et les chéquiers conseil n'existent plus. Ils sont remplacés par le dispositif Nacre.

Prêt à taux zéro Nacre

Le montant du prêt à taux zéro Nacre peut aller jusqu'à 10 000 €. Il est remboursable dans un délai maximum de cinq ans. Ce prêt vous est attribué après expertise de votre projet de création ou de reprise d'entreprise, lors de la phase métier 2. L'attribution de ce prêt est couplée à l'obtention d'un prêt bancaire ou assimilé.

Contrat d'accompagnement Nacre

À l'entrée de chaque phase, vous signez un contrat d'accompagnement avec l'opérateur d'accompagnement : chacun s'engage sur le parcours à réaliser.

Expertise spécialisée

Lors des phases métier 1 et 3, un achat d'expertise spécialisée complémentaire est possible auprès d'experts Nacre, comme, par exemple, une formation sur les réglementations propres à un secteur d'activité particulier, des conseils sur le dépôt d'un brevet...

Logo

Logo des phases métier 1 et 3, un achat d'expertise spécialisée complémentaire est possible auprès d'experts Nacre, comme, par exemple, une formation sur les réglementations propres à un secteur d'activité particulier, des conseils sur le dépôt d'un brevet...